



NATIONS UNIES

Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

*Le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») a été créé le 22 décembre 2010 par le Conseil de sécurité de l'ONU pour continuer à exercer les compétences, les droits, les obligations et les fonctions essentielles du Tribunal pénal international pour le Rwanda (le « TPIR ») et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (le « TPIY »), qui ont fermé en 2015 et 2017 respectivement.*

# ALLOCUTION

PRESIDENT

*(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)*

La Haye, le 8 juin 2020

## Allocution devant le Conseil de sécurité de l'ONU M. le Juge Carmel Agius, Président du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux 8 juin 2020

Madame la Présidente,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La dernière fois que j'ai pris la parole devant vous, en décembre 2019, le monde était un lieu très différent de celui dans lequel nous nous trouvons maintenant. Pour vous présenter mon rapport, j'étais assis en face de vous à la table du Conseil de sécurité. Le Mécanisme pensait alors mener à bien les travaux judiciaires en cours d'ici à la fin de l'année, et n'avoir ensuite à connaître que d'appels, le cas échéant. Il se préparait à concentrer son attention sur des fonctions résiduelles à plus long terme, ainsi que l'avait envisagé initialement cette auguste assemblée.

Malheureusement, aucun coin de la planète n'a été épargné par cette terrible pandémie et aujourd'hui, alors que je vous parle assis devant un écran d'ordinateur à La Haye, je dois reconnaître que je ressens de façon accrue le poids des responsabilités que m'a confiées le Conseil de sécurité. J'entends par là mes responsabilités envers les personnes qui sont accusées, détenues ou condamnées, qui soit attendent l'issue d'une procédure, soit purgent leur peine, en Afrique et en Europe ; mes responsabilités envers les victimes et les témoins, notamment ceux qui vivent au Rwanda et dans les pays issus de l'ex-Yougoslavie ; mes responsabilités envers le dévoué personnel du Mécanisme, constitué de ressortissants de 75 pays ; et mes responsabilités envers vous et, de façon plus générale, les Nations Unies.

Madame la Présidente,

Les projections que je vous ai présentées en décembre dernier ne prenaient pas en compte la survenue d'une pandémie mondiale qui mettrait bel et bien le monde à l'arrêt. Et pourtant, malgré ces



circonstances, le Mécanisme est resté opérationnel et a produit des résultats. Il s'est acquitté non seulement de son obligation de faire rapport pour permettre l'examen de son mandat, mais aussi d'autres responsabilités périodiques. Les interruptions ont été réduites autant que possible, grâce aux juges et au personnel qui ont travaillé dur en coulisse pour veiller à ce que tout soit préparé au mieux pour le jour où les audiences reprendront. Par-dessus tout, une avancée spectaculaire a été réalisée dans la recherche des fuyitifs.

Le Conseil de sécurité dispose de plusieurs documents détaillés que le Mécanisme a préparés en vue de l'évaluation de l'état d'avancement de ses travaux. Nous sommes reconnaissants des possibilités qui nous sont données de nous pencher sur nos réalisations et d'identifier de nouveaux domaines pouvant être améliorés et rationalisés.

Ces derniers mois, le Mécanisme s'est fixé comme priorité de veiller à ce que ses fonctions judiciaires se poursuivent sans interruption. Dans cette perspective, nous avons pleinement tiré parti des outils dont nous disposons dans le contexte juridique qui est le nôtre, et avons adapté les procédures internes au besoin. De plus, si la pandémie a empêché la tenue d'audiences, les affaires ont par ailleurs pu progresser avec relativement peu d'interruptions dans la mesure où le travail judiciaire se fait en grande partie par écrit. Néanmoins, nous prévoyons maintenant que les affaires qui devaient être menées à terme d'ici à la fin de l'année le seront au cours du premier semestre de l'année prochaine.

À cet égard, je peux mentionner le procès en première instance dans l'affaire *Stanišić et Simatović*, qui se tient à La Haye et dont les audiences ont dû être suspendues en plein milieu de la présentation des moyens à décharge de Franko Simatović en raison des restrictions liées au Covid-19. Il est prévu que les audiences pourront reprendre le 7 juillet 2020 et que tous les témoins pourront être entendus avant la fin de l'année. Le jugement devrait être rendu en avril 2021 au plus tard.

De même, le procès en appel dans l'affaire *Mladić*, qui devait initialement se tenir en mars avant d'être reporté à juin parce que Ratko Mladić devait subir une intervention chirurgicale, a récemment été suspendu jusqu'à nouvel ordre en raison des inévitables conséquences de la pandémie. Pendant ce temps, le travail se poursuit et la Chambre d'appel est prête à entendre les recours formés dans cette affaire dès que cela sera possible et sans risque. L'arrêt devrait être rendu neuf mois après la tenue du procès en appel.

À la division du Mécanisme à Arusha, le juge unique a repoussé à fin août l'ouverture du procès en première instance à accusés multiples dans l'affaire d'outrage *Turinabo et consorts*, notamment parce que les restrictions imposées en matière de voyage et à d'autres égards faisaient obstacle à la venue d'intervenants-clés — dont les accusés et leurs conseils ainsi que des témoins — qui se trouvent sur trois continents. Malgré cela, les procédures préalables au procès et la préparation du procès se poursuivent, et le jugement devrait être rendu en mars 2021.

Si ces reports échappent malheureusement au contrôle du Mécanisme, soyez assurés que nous ne ménageons aucun effort pour pouvoir examiner et mener à terme le plus diligemment possible les affaires dont nous sommes saisis.

Madame la Présidente,



Notre charge de travail doit également être revue à la lumière d'un événement majeur qui s'est produit au cours de la période considérée. Je veux parler de l'arrestation du fugitif Félicien Kabuga. Dans la mesure où Félicien Kabuga et plusieurs autres accusés ont échappé à la justice pendant plus de 20 ans, la traduction en justice des fugitifs était — jusqu'à maintenant — davantage une éventualité qu'une part essentielle de nos activités. Le Procureur Serge Brammertz et son équipe sont parvenus à concrétiser cet aspect essentiel et tant attendu de notre mission. Il convient de les féliciter pour leurs efforts. Il en est de même pour votre pays, Madame la Présidente, la France, qui, de concert avec d'autres États Membres et partenaires, a contribué à cette grande réussite et mérite nos éloges. Il convient également de remercier et de féliciter toutes les personnes qui ont aidé le Mécanisme à confirmer le décès d'un autre fugitif, Augustin Bizimana.

Je ne peux que me demander combien d'autres fugitifs pourraient être traduits en justice si nous maintenions la coopération et la confiance qui ressortent manifestement de ces réalisations. Ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Continuons sur cette lancée pour faire progresser la cause de la justice internationale.

En revanche, la situation des neuf personnes acquittées ou libérées à Arusha révèle un tableau plus sombre. Comme je l'ai déjà dit, le Mécanisme ne peut pas régler cette question seul, ce que le Conseil de sécurité a reconnu dans diverses résolutions. Nous comptons sur votre bonne volonté et votre engagement. Nul doute que chaque période considérée qui passe très rapidement à nos yeux semble interminable pour ces neuf hommes, l'un d'entre eux languissant dans l'incertitude depuis 2004. Notre échec commun dans la recherche d'une solution ne peut qu'ébranler la confiance placée dans notre système et ternir nos succès. J'en appelle donc une fois encore à votre soutien pour aider à mettre un terme à cette situation intenable.

Madame la Présidente,

J'aimerais maintenant aborder la question de la libération anticipée, qui intéresse particulièrement le Conseil de sécurité, comme en rend compte la résolution 2422 (2018), et qui est d'une grande importance selon moi. Le mois dernier, afin de garantir une transparence, des consultations et une harmonisation accrues à cet égard, j'ai publié une version révisée de la Directive pratique relative à l'appréciation des demandes de grâce, de commutation de peine ou de libération anticipée. Je suis certain que les modifications apportées permettront de clarifier les procédures applicables et de garantir un processus simplifié, lequel prévoit également le recueil d'informations plus complètes pour pouvoir rendre une décision éclairée. Aux améliorations procédurales s'ajoutent deux modifications de fond qui rendent compte, pour l'une, des conditions minimales requises par le Mécanisme pour qu'un condamné puisse prétendre à une libération anticipée et, pour l'autre, du pouvoir du Président d'accorder la libération anticipée en la subordonnant à des conditions.

S'agissant plus généralement de l'exécution des peines, compte tenu de la pandémie de Covid-19 j'ai pris l'initiative de demander aux États chargés de l'exécution des peines de m'informer régulièrement des mesures mises en œuvre dans toutes les prisons où des personnes condamnées purgent leur peine sous notre contrôle. Dans le droit fil de l'ordonnance que j'ai prise le 24 avril 2020, je reçois un point de situation toutes les deux semaines. J'ai également demandé à être informé de la situation dans les centres de détention du Mécanisme à Arusha et à La Haye. Puisqu'il est primordial de garantir la sécurité et le bien-être des personnes accusées, détenues ou condamnées qui sont sous la responsabilité du Mécanisme, je suivrai la situation de très près dans les mois à venir. Dans l'intervalle,



je tiens à remercier tous les États chargés de l'exécution des peines pour leur coopération remarquable sur ce point et bien d'autres.

Le Covid-19 n'est malheureusement pas le seul virus que nous devons combattre. Alors que nous nous attaquons ensemble aux difficultés posées par cette crise mondiale inédite, nous ne devons pas fermer les yeux sur les dangers que constituent la haine, la division et le déni endémiques. Nous devons rester fermes face à ceux qui préconisent l'impunité plutôt que la justice. La période considérée nous rappelle deux pages infâmes de notre histoire collective. L'année passée a été celle de la 25<sup>e</sup> commémoration du génocide perpétré contre les Tutsis au Rwanda, et cette année est celle de la 25<sup>e</sup> commémoration du génocide de Srebrenica. Si nous savons que chaque agent pathogène ne cause pas nécessairement une pandémie, nous sommes témoins au quotidien de la montée en puissance de ces forces destructrices et nous voyons que les pourvoyeurs de la haine se sentent encouragés. Nous devons combattre leur version des faits et apporter solidarité et soutien à tous ceux qui ont souffert et continuent de souffrir. C'est dans cet esprit que le Mécanisme participera le mois prochain aux événements organisés pour la 25<sup>e</sup> commémoration du génocide de Srebrenica. J'espère sincèrement que tous les États Membres marqueront cet important et bien triste événement.

Madame la Présidente,

Si le Mécanisme a dû s'écarter de la voie qui avait été précédemment tracée, je suis fier de pouvoir dire que nous avons su relever le défi. Aucun des progrès dont il est rendu compte dans les rapports qui vous ont été présentés n'auraient été possibles sans nos juges et notre personnel dévoués, et de fait sans tous ceux qui contribuent chaque jour aux travaux du Mécanisme. Je les remercie pour l'engagement dont ils ont fait preuve et pour les efforts exceptionnels qu'ils ont déployés tout au long de la période considérée et en particulier ces derniers mois. C'est dans des temps difficiles comme ceux que nous vivons aujourd'hui que nous est rappelée l'importance capitale des personnes qui partagent notre vie : notre famille et nos proches, mais aussi nos collègues.

Pour conclure, Madame la Présidente, je souhaite également exprimer ma gratitude à tous les États Membres pour l'attention qu'ils m'ont accordée aujourd'hui et pour le soutien et l'assistance qu'ils ne cessent d'apporter au Mécanisme. J'espère que nous pourrons prochainement nous rencontrer en personne en toute sécurité.

\*\*\*\*

**Pour en savoir plus, veuillez prendre contact avec le Bureau chargé des relations extérieures**

Tél. : Arusha +255 (0)27 256 5376

Tél. : La Haye : +31 (0)70 512 5691

Adresse électronique : [mict-press@un.org](mailto:mict-press@un.org)

Le Mécanisme sur [Facebook](#), [Twitter](#), [YouTube](#), [LinkedIn](#)

[www.irmct.org](http://www.irmct.org)